



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/932
26 mars 2010

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

801ème séance plénière

PC Journal No 801, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 932
DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 27 septembre au 8 octobre 2010, à moins qu'il n'en décide autrement.

PC.DEC/932
26 mars 2010
Pièce complémentaire

FRANCAIS
Original : RUSSE

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie) :

« À propos de l'adoption par le Conseil permanent des décisions sur les thèmes et les dates des réunions de l'OSCE sur la dimension humaine en 2010, les délégations de la Fédération de Russie et de la République de Biélorussie souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après.

En s'associant au consensus sur la décision relative aux dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, la Fédération de Russie et la République de Biélorussie supposent que, conformément à la Décision No 476 du Conseil permanent du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (paragraphe 1 de la section I de l'Annexe I), la Réunion de Varsovie sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine n'aura pas lieu au cas où une décision de tenir une conférence d'examen serait adoptée. Nos délégations seront guidées par cette position au cours de la recherche d'un accord sur les décisions du Conseil permanent concernant la tenue de la Réunion de Varsovie ou d'une conférence d'examen.

Nous supposons par ailleurs que la Présidence organisera sous ses auspices en 2010 une réunion consacrée à la liberté de circulation et à la libéralisation des régimes de visas.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ainsi qu'au journal de la séance de ce jour. »